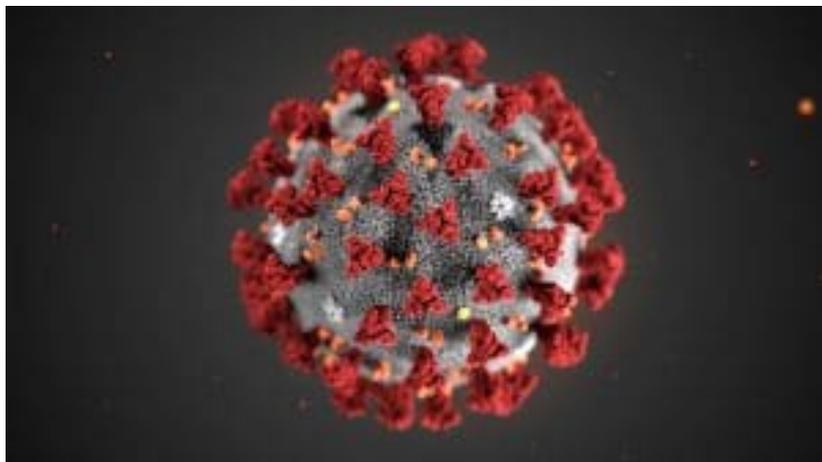


Coronavirus - Information des familles et des bénéficiaires

À destination des familles et des bénéficiaires

Objet : Organisation du Centre Ressources Régional Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du COVID-19

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et suite aux déclarations du Président de la République et du Premier Ministre, des mesures ont été prises pour protéger les personnes en situation de handicap les plus fragiles. Au regard du passage en stade 3 de l'épidémie, et selon le dernier communiqué de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Personnes Handicapées, il est décidé d'un maintien préférentiel au domicile et de l'organisation sans délai de la continuité de l'accompagnement.



En particulier, les personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que celles qui souffrent de maladies chroniques ou de handicap, sont invitées à rester chez elles et à limiter au maximum leur déplacement. Par conséquent, nous invitons toutes les personnes accompagnées par le Centre Ressources Régional Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine à respecter ces consignes. Cela implique donc :

1. L'arrêt de toutes les activités sociales ;
2. L'arrêt de toutes les activités professionnelles ;
3. Le report de toutes les prestations de soin non-urgentes.

Ces mesures d'urgence annoncées et les consignes données sont aujourd'hui essentielles pour protéger les personnes dites « fragiles » d'une part et pour limiter la propagation du virus COVID-19 d'autre part. Nous vous invitons à consulter la note jointe qui reprend les connaissances à ce jour sur les risques encourus.

Notre responsabilité est de vous informer des risques actuels et des mesures prises par le

gouvernement. Vous êtes et restez les décisionnaires de votre quotidien.

Par ailleurs, dans le contexte d'une mobilisation forte pour faire face au Coronavirus COVID-19, le Centre Ressources Régional Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine adapte son fonctionnement, en lien permanent avec les autorités sanitaires régionales et nationales (Agences Régionales de Santé, Direction Générale de la Santé, Ministère des Solidarités et de la Santé).

Nous avons ainsi décidé de favoriser au maximum le télétravail pour les salariés de l'association et de limiter les contacts physiques avec les bénéficiaires et les familles. Ces décisions entraînent *de facto* des modifications dans la façon dont nous travaillons à vos côtés. Nous limiterons au maximum les actions d'accompagnement en présentiel (actes de première nécessité, urgences) et privilégierons les actions à distance par téléphone, mail et visioconférence si nécessaire. Dans ce contexte particulier, notre objectif reste le même : assurer la continuité de nos actions à vos côtés.

C'est pourquoi nous avons demandé aux professionnels de l'association d'établir un contact personnalisé et privilégié avec vous afin de vous informer des modalités d'organisation du Centre Ressources Régional pour les jours à venir et de connaître vos besoins. Ce professionnel vous contactera ensuite régulièrement afin de maintenir les liens et d'échanger sur votre situation.

De même, des consignes spécifiques ont été données à notre personnel soignant pour être particulièrement vigilant à la continuité des soins vitaux. En cas de besoin urgent, nous vous invitons à contacter :

Gironde	Mme Nadine DEVARIEUX	07 82 37 23 10	n.devarieux@t21aquitaine.fr
Lot-et-Garonne	Mme Marie CAYROL	07 68 39 83 18	m.cayrol@t21aquitaine.fr
Pyrénées-Atlantiques	Mme Bénédicte INZOUNGOU	07 69 86 16 38	b.inzougou@t21aquitaine.fr
Haute-Vienne	Dr Catherine RAUTURIER	07 68 39 40 26	c.rauturier@t21aquitaine.fr

Nous vous informons d'autre part que les parents qui sont amenés à garder leur enfant handicapé à domicile, du fait de la fermeture de la structure médico-sociale d'accueil, bénéficieront d'une prise en charge par la Sécurité Sociale des indemnités journalières : la barrière d'âge précédemment fixée à 18 ans a été levée.

Les mesures que nous avons prises seront régulièrement adaptées et ajustées selon les consignes des autorités et l'évolution de propagation du virus. Nous vous remercions pour votre compréhension face à ces différents changements. Pour toute question liée à notre organisation régionale, une permanence téléphonique est assurée par le Centre Ressources Régional aux numéros suivants :

Gironde	05 57 99 09 80	contact33@t21aquitaine.fr
Lot-et-Garonne	05 53 48 32 38	contact47@t21aquitaine.fr
Pyrénées-Atlantiques	05 59 84 47 58	contact64@t21aquitaine.fr
Haute-Vienne	06 37 46 80 03	contact87@t21aquitaine.fr

Nous vous invitons à consulter les documents joints :

- Note sur les risques, notamment chez les personnes avec trisomie 21
- Lavage des mains
- Communiqué du 16/03/2020 de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-personnes-en-situation-de-handicap#>

Pour toutes vos questions liées au Coronavirus en tant que tel, nous vous invitons à contacter le numéro national 7 jours sur 7 de 9h00 à 19h00 au 0800 130 000. En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, appelez rapidement votre médecin généraliste et confinez la personne malade.